



DIX-HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Groupe de travail
sur la dimension sociale de la mondialisation**

**Rapport oral du président du groupe de travail,
l'ambassadeur Eui-yong Chung
de la République de Corée**

1. L'ambassadeur Eui-yong Chung a ouvert la réunion en remerciant Lord Brett d'avoir présidé la réunion de novembre en son absence. La tradition étant d'inviter d'éminentes personnalités à prendre la parole devant le groupe de travail, le ministre des Finances de la République d'Afrique du Sud, Son Excellence M. Trevor A. Manuel, est intervenu devant la présente session du groupe de travail.

**Discussion avec M. Trevor Manuel,
ministre des Finances de la République
d'Afrique du Sud**

2. M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, a présenté M. Trevor Manuel. Le ministre Manuel est une personnalité marquante dans les cercles politiques qui forgent les politiques financières et de développement au niveau international. Il a relevé que c'est la première fois qu'un ministre des Finances prononce un discours devant le groupe de travail. C'est un honneur de recevoir une personne qui a pris véritablement part à la vie politique de son pays et à la lutte contre l'apartheid. Il a déclaré avoir rarement vu un ministre des Finances dont le curriculum vitæ indique qu'il a été mis en prison pour avoir lutté pour la liberté, la démocratie et la dignité.
3. M. Manuel a commencé son discours en posant trois questions concernant le rôle de l'Etat dans le contexte de la mondialisation. Premièrement, comment les Etats contribuent à la croissance économique, deuxièmement comment ils fournissent un environnement social et économique permettant de résoudre les fractures causées par l'ajustement économique et, troisièmement, comment ils gèrent la viabilité du développement économique à travers les frontières. A son sens, la croissance économique dépend aussi bien de politiques macroéconomiques prudentes (faibles déficits, taux d'inflation peu élevé et niveaux d'endettement raisonnables) que de politiques microéconomiques qui facilitent l'ajustement grâce à la fourniture d'un capital social et à l'ouverture de perspectives économiques.

4. L'ajustement et le bouleversement économiques, a-t-il déclaré, sont à l'origine des incertitudes que les sociétés expriment face à la mondialisation. L'histoire a montré que les gouvernements peuvent trouver des moyens de faciliter l'ajustement et de stimuler la croissance économique d'une manière qui soit également avantageuse pour la collectivité. Les Etats doivent concevoir de nouvelles politiques et imaginer de nouveaux moyens de résoudre les problèmes causés par la mondialisation.
5. Un élément particulièrement pernicieux de la mondialisation, d'après M. Manuel, a été la dévalorisation de l'idée selon laquelle l'Etat doit établir un équilibre entre les objectifs sociaux et les objectifs économiques. S'il est un enseignement à tirer des années quatre-vingt-dix qui pourrait servir à orienter la politique pendant l'actuelle décennie, c'est que les marchés ne se réglementent pas très bien, si tant est qu'ils le fassent, et risquent de se déréglementer de telle sorte qu'ils pourraient avoir un effet destructeur sur la société. M. Manuel a insisté sur le rôle régulateur de l'Etat, qui maintient un équilibre entre les valeurs sociales et les valeurs économiques.
6. Un problème important qui se pose aux Etats est la marginalisation sociale et économique des couches démunies. Dans le maintien de cet équilibre, l'essentiel est de fournir une assurance sociale de manière que, d'un point de vue macroéconomique, les individus s'adaptent plus facilement aux nouvelles formes de l'activité économique et, sous un angle microéconomique, des incitations soient octroyées pour promouvoir les activités rémunératrices. Une politique sociale proactive telle qu'un «salaire social» qui assure une meilleure éducation et des transports peu coûteux peut servir à la fois à réduire l'insécurité économique et à offrir des perspectives économiques aux personnes démunies.
7. Il est tout aussi important d'étudier comment les Etats œuvrent de concert pour réglementer les marchés et les biens publics internationaux (ou les ressources communes à l'humanité). M. Manuel a estimé que le débat sur les biens publics mondiaux doit être réinséré dans les discussions plus larges sur la dimension sociale de la mondialisation. Il importe de débattre de la nature de ces biens publics. Pour M. Manuel, la stabilité financière est un exemple de bien public mondial.
8. M. Manuel a relevé qu'on a déjà beaucoup parlé de la faiblesse des Etats à l'heure de la mondialisation. Il a estimé que les Etats ne sont pas faibles mais qu'ils doivent s'unir pour élaborer une réglementation des marchés internationaux et dans certains cas (comme l'agriculture) pour l'ajuster, de sorte que les pays en développement puissent eux aussi bénéficier des activités de l'économie mondiale. La migration est un domaine où il est urgent d'instaurer un dialogue et une réglementation au niveau multilatéral.
9. En conclusion, il a déclaré qu'il est primordial de relancer le multilatéralisme. Sur le plan international comme au niveau national, les Etats et les gouvernements doivent adopter une approche plus proactive en mettant en place une politique et une réglementation servant les intérêts de la collectivité. C'est un moyen de veiller à ce que la dimension sociale de la mondialisation repose sur l'intégration et la communauté et non sur la division et la marginalisation.
10. M. Funes de Rioja, prenant la parole au nom du groupe des employeurs, a remercié le ministre de sa déclaration en relevant qu'il avait soulevé un certain nombre de problèmes présentant un grand intérêt pour son groupe, qu'il souscrive ou non aux opinions exprimées. A son sens, l'OIT a un rôle particulier à jouer dans les débats sur l'emploi et sur les principes et droits fondamentaux au travail. Ces questions devraient faire également partie du mandat d'autres organisations et il a estimé que les banques régionales de développement pourraient contribuer à jeter un pont entre les activités de l'OIT et celles des institutions de Bretton Woods afin d'assurer une plus grande cohérence.

- 11.** M. Trotman, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, s'est demandé si l'intensité de la concurrence et la recherche des facteurs les «moins chers» (y compris la main-d'œuvre) sont soutenables à long terme. M. Patel, représentant des travailleurs de la République d'Afrique du Sud, s'est félicité du point de vue du ministre selon lequel les Etats ne sont pas impuissants devant la mondialisation mais doivent au contraire renforcer leur rôle aux niveaux national et international. Il a estimé qu'on peut y voir un argument pour une gouvernance mondiale plus résolue et plus large. En ce qui concerne le concept de salaire social au niveau national que le ministre a évoqué, l'intervenant s'est demandé quelle peut être la dimension mondiale du salaire social. Fort de son expérience dans le mouvement syndical en Afrique du Sud, il a fait observer qu'en fait, le dialogue à propos des orientations vise surtout à s'attaquer aux problèmes de la mondialisation, dialogue qui s'engage le plus souvent dans le cadre de l'organisme tripartite qu'est le Conseil national de développement économique et de la main-d'œuvre (NEDLAC). M. Daer, représentant des travailleurs de l'Argentine, a indiqué que les institutions de Bretton Woods ont recommandé à son pays de déréglementer le marché du travail et de privatiser les systèmes de sécurité sociale. Ces mesures ont laissé les autorités sans défense après l'effondrement de l'économie qui a déclenché une spirale de la pauvreté impossible à maîtriser. M. Blondel, représentant des travailleurs de la France, s'est demandé si la mondialisation est source de travail décent ou non. Il a demandé au ministre, qui ne lui semble pas être un adepte de la privatisation, comment l'Etat et les services essentiels peuvent être protégés à l'OMC. M. Rampak, représentant des travailleurs de la Malaisie, a demandé au ministre son opinion sur la restructuration du système monétaire international.
- 12.** Le représentant du gouvernement de l'Inde a comparé la mondialisation aux conditions météorologiques: il est difficile de les changer, mais les Etats pourraient se préparer à résister aux rigueurs du temps. Il s'est demandé quelle devrait être, en termes économiques, la texture de l'imperméable et du parapluie. Le représentant du gouvernement du Kenya, sur la question des blocs économiques (tels que le NEPAD et l'UE), s'est demandé s'ils constituent des réponses à la mondialisation pour ce qui est de protéger ces régions, ou s'ils sont les vecteurs de la mondialisation. Le représentant du gouvernement du Pakistan a demandé au ministre s'il est nécessaire d'avoir un nouveau paradigme pour le développement. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a exprimé l'espoir que les normes fondamentales du travail soient fermement établies dans le cadre du processus de développement.
- 13.** Le Directeur général a fait remarquer que la question de l'emploi a été au centre des activités des institutions créées à la fin de la Deuxième guerre mondiale. Le système multilatéral et les institutions de Bretton Woods ont perdu de vue cette priorité. Pour l'OIT, l'emploi est un facteur clé, non seulement dans la lutte contre la pauvreté, mais aussi pour la stabilité politique de nos sociétés. La question est de savoir comment revenir aux fondamentaux et inscrire à nouveau l'emploi dans la perspective de l'ensemble du système multilatéral.
- 14.** Répondant à la discussion du matin, M. Manuel a réaffirmé la nécessité d'une réglementation, tant à l'intérieur des Etats qu'entre eux. Le multilatéralisme est actuellement trop faible pour constituer le nécessaire contrepoids en matière de réglementation. A propos des coûts de production, l'orateur a fait remarquer que la technologie a induit des changements considérables, a réduit les coûts de production et, partant, a accentué l'intensité de la concurrence. Une question se pose, à savoir quel effet cela a-t-il sur l'emploi et comment les pays en développement s'en accommodent-ils? Selon l'orateur, une partie de la réponse consiste à développer les compétences et les infrastructures nécessaires. A propos de la dimension globale du salaire social, elle découle du même impératif. Une partie de la semence propre à une économie en développement, c'est la réserve de capital humain, capable d'induire un changement. Si on enlève ce capital, le pays ne sera pas capable de cultiver, ou de moissonner plus tard. Il faut des

systèmes multilatéraux pour contrôler, enregistrer et observer les schémas d'immigration et de migration, de telle sorte que les pays puissent préserver les niveaux de compétence nécessaires.

15. M. Manuel a dit que l'Etat doit garantir la démocratie et les normes fondamentales du travail, qui concourent à équilibrer les objectifs économiques et sociaux. S'agissant de la privatisation, la question pour lui est de savoir comment assurer à la population un service de qualité au meilleur prix, sachant que les plus pauvres sont souvent entièrement dépendants des services publics. Quant aux questions soulevées au sujet de la Banque mondiale et du FMI, l'orateur a fait remarquer que les gouvernements ont parfois décliné leurs responsabilités en s'en remettant aux institutions internationales pour traiter de ces questions. Les Etats souverains ont besoin d'un débat public sur ces questions; pour autant, ils ne sauraient se dérober à leurs responsabilités à l'heure de prendre des décisions difficiles. A propos de la stabilité financière, l'orateur s'est dit préoccupé par le fait que, parfois, lorsque le FMI met à disposition des moyens importants pour aider les pays, ceux-ci les utilisent pour solder leurs dettes auprès des grandes banques internationales. Les pays se retrouvent dans une situation où la charge pèse d'une manière disproportionnée sur les plus vulnérables. C'est une faiblesse dans le système actuel. S'agissant de l'emploi, M. Manuel a estimé que c'est une question qui présente d'autres aspects, tels que l'accès aux marchés, et que, sans un système de gouvernance bilatérale, les pays auront du mal à progresser. Il note que les principes du NEPAD sont calqués sur ceux du consensus de Monterrey, du partenariat entre le Nord et le Sud. L'engagement international à l'égard de ce partenariat est nécessaire, faute de quoi «le sous-développement de l'Afrique restera une tache sur la copie du G8». A propos du nouveau paradigme de développement, il met en garde contre une approche indifférenciée pour tous.
16. M. Manuel a conclu en faisant remarquer que la situation actuelle, qui se caractérise par le fait que des débats séparés sont tenus sur le travail, le commerce et le système financier mondial, n'est pas satisfaisante. Il estime nécessaire un nouvel arrangement institutionnel, un endroit où pourraient concourir les débats sur le travail, le commerce et les finances, que ce soit à l'OIT, au FMI, à l'OMC et/ou au Comité du développement, un carrefour. Il faut faire davantage pour promouvoir la cause du multilatéralisme.

Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation: faits nouveaux

17. Le Directeur général a indiqué que, depuis son dernier rapport, présenté au Conseil d'administration en novembre, la commission a accéléré ses travaux, ses membres continuant à faire preuve du plus grand engagement.
18. Une importante réunion a eu lieu avec le président Chirac et les deux coprésidents de la commission à propos de la place de la mondialisation aux réunions du G8 et du G25 qui auront lieu à Evian en juin prochain. La commission mondiale a aussi eu l'occasion de rencontrer le président de la Banque mondiale, Jim Wolfenson.
19. La commission mondiale s'est réunie en février. Elle a examiné un avant-projet de rapport qui expose ses principales vues sur la mondialisation et traite des domaines dans lesquels des orientations peuvent être recommandées: échanges internationaux, finance, migrations internationales, gouvernance mondiale, plus des sujets plus spécifiques tels que la manière de faire de l'emploi un thème central de la communauté internationale, et les efforts à faire aux niveaux local et national pour diffuser plus largement les avantages de la mondialisation et remédier à ses effets néfastes.

- 20.** Plusieurs dialogues nationaux ont de nouveau été organisés (Chine, Argentine, Uruguay, Inde, Egypte, Brésil, Pologne). Un autre devrait avoir lieu en Allemagne en avril. Quatre dialogues régionaux ont aussi été organisés (Bangkok, Lima, Bruxelles, Arusha). Toutes ces consultations ont donné lieu à des rapports qui peuvent être consultés sur le site Web de la commission mondiale. Le Directeur général a souligné que les préoccupations que ces dialogues ont mises en lumière varient selon les régions. Par exemple, en Afrique, ce sont notamment les ressources extérieures, l'infrastructure, le VIH/SIDA, l'éducation, la gouvernance et les migrations qui retiennent l'attention. L'accent est mis sur l'intégration et la compétitivité, la croissance économique et les capacités technologiques en Amérique latine et, en Asie, sur la représentation, les institutions démocratiques, l'équité des échanges et la réforme des marchés des capitaux. Quant à l'Europe, elle se préoccupe de la qualité de l'emploi, du développement local, de la solidarité ainsi que des critères de comparaison et de la coordination des politiques économiques. Dans toutes les régions, la création d'emplois est une priorité. Parmi les préoccupations communes, il faut citer la montée de l'insécurité, l'impact de la mondialisation sur la croissance de l'économie informelle, le chômage, la marginalisation des pays et des groupes vulnérables, et la capacité plus ou moins grande de tirer avantage des possibilités offertes par la mondialisation.
- 21.** Les dialogues ont fait ressortir un certain nombre de priorités. Il a notamment été indiqué qu'il faudrait renforcer la capacité des Etats-nations de faire face à la mondialisation; investir dans l'éducation, la formation et le renforcement des compétences, car c'est capital pour pouvoir tirer parti de la mondialisation; créer des emplois et parer à la montée du chômage; renforcer les systèmes de protection sociale; examiner les politiques des institutions financières internationales, notamment leur mode de gouvernance; assujettir à des règles plus équitables les échanges commerciaux et le système financier. La possibilité que l'intégration régionale aide à tirer parti de la mondialisation et l'idée d'un pacte social ou d'un pacte mondial en vue de donner de nouvelles assises à la mondialisation, de l'assujettir à de nouvelles règles, ont aussi été évoquées. Les dialogues avec le monde des affaires et le monde du travail ont également débouché sur de précieuses idées et possibilités.
- 22.** Porto Alegre comme Davos ont fait ressortir un manque de confiance dans le système mondial. Que faire pour y remédier?
- 23.** Le secrétariat a poursuivi ses travaux techniques. Plusieurs réunions des réseaux du savoir ont été organisées. Les idées qui ont été avancées lors de ces réunions ainsi que celles qui proviennent d'autres sources font actuellement l'objet d'un travail de synthèse. Le secrétariat a aussi mis en place une banque d'idées, un ensemble de descriptions détaillées des principales propositions auxquelles il est possible d'accéder électroniquement, ainsi qu'une base de données statistiques complètes sur la mondialisation. Il sera facile d'enrichir le contenu de ces instruments lorsque la commission aura terminé son travail.
- 24.** La commission tiendra sa prochaine réunion en mai. Elle sera saisie d'un premier projet de rapport et examinera le suivi de ses travaux.
- 25.** Le porte-parole des employeurs a insisté sur l'importance qu'il convient d'accorder à certaines questions – valeurs, gouvernance locale, règles du jeu équitables – si l'on veut que la mondialisation favorise le développement économique et social dans le monde entier. En général, le groupe des employeurs a une vue positive et constructive de la mondialisation. Le rapport final devrait contenir des suggestions claires et concrètes qui permettront d'aller de l'avant.
- 26.** Le porte-parole des travailleurs a insisté sur la grande qualité des discussions que la commission mondiale a eues avec la Confédération mondiale du travail et la Confédération

internationale des syndicats libres, ainsi que des documents qui ont été présentés à cette occasion. Le groupe des travailleurs souhaite lui aussi que le rapport ne se limite pas à des généralités et propose à tous les acteurs des moyens concrets d'aller de l'avant.

27. Le représentant du gouvernement du Japon a remercié le Bureau des informations qui peuvent être consultées sur le site Web de l'OIT, et il a espéré que le Bureau continuera à faire des efforts en vue d'une plus grande transparence.
28. Le représentant du gouvernement de la Norvège a indiqué que, dans l'ensemble, son gouvernement a un point de vue positif sur les effets de la mondialisation, même si celle-ci soulève de grands défis. Le gouvernement norvégien présentera bientôt ses vues sur la manière de relever ces défis dans un livre blanc sur la mondialisation.
29. Le représentant du gouvernement de l'Inde, parlant au nom du groupe des pays de l'Asie et du Pacifique, a remercié le Directeur général de ses informations sur les travaux de la commission mondiale. Le groupe de l'Asie et du Pacifique souhaite être tenu informé des activités de celle-ci, par exemple du dialogue qui s'est tenu à Bangkok en décembre 2002.
30. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a insisté sur la question de l'emploi. Il a souligné qu'il est difficile de traiter de cette question sans traiter aussi de la croissance.
31. La représentante du gouvernement de l'Italie, parlant au nom des pays membres de l'Union européenne ainsi que des pays associés ou candidats, a réaffirmé son appui à la commission mondiale et a évoqué le séminaire de haut niveau qui s'est tenu à Bruxelles. La commission mondiale devrait accorder une attention particulière à la situation sociale des femmes car elles sont souvent les premières à subir les effets de la mondialisation. Par ailleurs, il importe d'assurer la plus large diffusion possible du rapport et de promouvoir l'engagement d'autres institutions internationales et leur participation au suivi.
32. La représentante de la Commission européenne a rendu compte du dialogue de haut niveau que la Commission européenne a organisé avec les différentes parties prenantes en Europe. A cette occasion, l'attention a été appelée sur la manière dont le modèle européen permet de faire face à la mondialisation ainsi que sur les différents processus de gouvernance qui interviennent. Ce modèle ne saurait être reproduit tel quel mais la commission mondiale pourrait s'en inspirer pour trouver des moyens de tirer parti de la mondialisation.
33. Le Président du Conseil d'administration a conclu la discussion en récapitulant le calendrier des travaux de la commission mondiale. Son rapport sera achevé d'ici la fin de 2003. Le groupe de travail l'examinera à sa réunion de mars 2004, et le Directeur général fera rapport à la Conférence internationale du Travail en juin 2004.

Gouvernance, partenariat social et mondialisation

34. Le représentant du Directeur général (M. Lee) a présenté le document «Gouvernance, partenariat social et mondialisation: examen préliminaire»¹. Il a fait observer qu'il s'agit du début d'une discussion en deux parties dont l'objectif est un examen préalable, afin de permettre au Bureau d'orienter ses recherches en vue de la discussion de novembre. Présentant le document, il a ébauché une définition de travail pour le titre de la discussion, de façon à aider le groupe de travail à avancer dans ce domaine. Il a évoqué le cadre dans

¹ Document GB.286/WP/SDG/3.

lequel la notion de gouvernance a gagné en importance. Il a souligné combien ce sujet est significatif pour l'OIT. Depuis longtemps, l'Organisation participe à la promotion de la gouvernance et, en particulier, à celle d'un aspect essentiel, à savoir le partenariat social. Enfin, il a attiré l'attention du groupe de travail sur les quatre options proposées au paragraphe 20 du document du Bureau, et demandé au groupe d'indiquer les points sur lesquels le Bureau devrait concentrer ses efforts.

- 35.** Le porte-parole des employeurs a félicité le Bureau pour son document excellent. Le groupe des employeurs a approuvé les paramètres suggérés pour définir la notion de gouvernance. Il a convenu qu'une bonne gouvernance est essentielle pour le développement, et estimé que les partenaires sociaux devraient coopérer activement avec les gouvernements en vue de réaliser certains objectifs socio-économiques. Voilà pourquoi le groupe des employeurs a estimé que cette question requiert une analyse plus approfondie. Le groupe des employeurs a approuvé la plupart des points indiqués dans le document. Les éléments mentionnés au paragraphe 11 sont essentiels mais il est important de noter que, sans Etat de droit, il ne peut y avoir de respect des droits. La démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance sont les conditions essentielles du respect des droits fondamentaux que, bien sûr, le groupe des employeurs reconnaît. Enfin, à propos des options pour une discussion future, le groupe des employeurs a estimé que l'alinéa iv) du paragraphe 20 pourrait être une première priorité, et l'alinéa iii) une seconde priorité.
- 36.** Le porte-parole des travailleurs a estimé que le document est une bonne introduction qui incite à procéder à un examen plus approfondi à la discussion de novembre. Beaucoup des préoccupations du groupe des travailleurs à propos de la mondialisation ont trait aux questions de gouvernance. La discussion de novembre devrait donc être axée sur «le rôle et la contribution de l'OIT s'agissant de promouvoir une bonne gouvernance». Cette option devrait se fonder sur le respect des droits fondamentaux et syndicaux, lesquels ne devraient pas être assortis de conditions. La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail est tout aussi importante. Le groupe des travailleurs a souligné que la discussion de novembre doit aller au-delà des aspects philosophiques de cette question et proposer des solutions, d'ordre social et économique, susceptibles de redonner espoir aux mécontents. La discussion devrait prendre en compte le rôle des partenaires sociaux, en particulier les institutions qui représentent les employeurs et les travailleurs.
- 37.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine, s'exprimant au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, a souligné qu'il préférerait les deux premières options suggérées au paragraphe 20. Son groupe estime que ces points sont ceux qui tiennent le mieux compte de la dimension internationale de la question de la gouvernance, et que le groupe de travail devrait s'y intéresser tout particulièrement.
- 38.** Le représentant du gouvernement de l'Uruguay, s'exprimant au nom des pays d'Amérique latine (mais non des Caraïbes), a souligné qu'il fallait être cohérent à l'échelle internationale. Certains pays prônent la libéralisation des échanges mais ne l'appliquent pas dans des domaines comme l'agriculture, qui est le plus important secteur d'échanges et de développement. Il a déclaré qu'éliminer les entraves au commerce contribuera à la croissance et à l'emploi dans les pays en développement.
- 39.** Le représentant du gouvernement de l'Inde a déclaré que la mondialisation et les politiques de travail devraient relever des politiques nationales, celles-ci étant fondées sur les préoccupations et les priorités nationales. Une politique de cohérence à l'échelle mondiale sur ces questions ne peut pas être appuyée car elle pourrait être appliquée au détriment des intérêts des pays en développement. L'Inde n'approuve pas les initiatives, en vue d'un accord multilatéral sur la clause sociale et la gouvernance, qui établissent un lien, direct ou non, entre les normes du travail, le commerce et les investissements.

40. Le représentant du gouvernement de la République de la Corée, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique, a souligné qu'il existe des liens étroits entre les dimensions nationale et internationale de la gouvernance, en particulier pour ce qui est du développement et de l'élimination de la pauvreté. Le document indique qu'il faut traiter la question de la gouvernance de façon intégrée. Le groupe de l'Asie et du Pacifique est intéressé par les expériences fructueuses de bonne gouvernance et par une assistance technique aux Etats Membres en vue d'accroître leurs capacités à cette fin.
41. Le représentant du gouvernement du Nigéria a convenu qu'une bonne gouvernance est nécessaire pour le développement économique et a souhaité que les options ii) et iii) soient suivies d'effet.
42. La représentante du gouvernement du Venezuela s'est félicitée que le document reconnaisse l'échec des politiques néo-libérales mises en œuvre par le biais du FMI pendant les années quatre-vingt et quatre-vingt dix. Elle a fait observer que la dimension politique de la mondialisation, du point de vue de la gouvernabilité, ne saurait être séparée de l'aspect économique.
43. Le représentant de la Banque mondiale a fait bon accueil au document. La Banque mondiale approuve les principaux aspects du document. Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, élaborés par les pays en développement avec l'aide de différents partenaires, dont l'OIT et la Banque mondiale, ont fait de la bonne gouvernance un élément essentiel. La Banque mondiale approuve le fait que, dans le document, l'accent ait été mis sur la nécessité d'institutions pour parvenir à une libéralisation fructueuse des marchés, y compris par le biais de la privatisation. Le Rapport sur le développement dans le monde de l'an passé a souligné la nécessité d'élaborer des institutions qui permettront d'aboutir à des marchés plus efficaces, plus intégrés et plus ouverts. Enfin, l'intervenant a convenu que des partenariats sociaux sont utiles pour réduire au minimum les coûts sociaux de la mondialisation et pour garantir un accès équitable à ses avantages.
44. La représentante de la Commission européenne a mentionné les différents mécanismes de gouvernance en place dans l'Union européenne – législation, dialogue social et méthode ouverte de coordination de la Stratégie européenne pour l'emploi. L'intervenante a estimé que la notion de «gouvernance» est plus vaste que celle de pouvoirs publics, et qu'elle recouvre le dialogue social, la participation de la société civile et le rôle des entreprises dans la responsabilité sociale.
45. Le président a indiqué que le document «Note d'information sur la responsabilité sociale des entreprises et les normes internationales du travail»² sera soumis à nouveau à la prochaine réunion du groupe de travail.

Genève, le 26 mars 2003.

² Document GB.286/WP/SDG/4(Rev.).